



Le Secrétaire général

Message publié à l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées

Le 1^{er} octobre 2008

Le thème de cette Journée internationale des personnes âgées, « Les droits des personnes âgées », est particulièrement bien choisi puisque nous fêtons cette année le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'ONU œuvre depuis longtemps à la promotion de l'indépendance, de la participation et de la dignité des personnes âgées, qui est aussi l'axe autour duquel s'articule la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Lorsqu'ils ont adopté ce plan il y a six ans, à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, les États Membres de l'Organisation se sont engagés à éliminer toutes les formes de discrimination, y compris la discrimination fondée sur l'âge. Ils ont affirmé que les personnes qui vieillissent doivent pouvoir s'épanouir, rester en bonne santé, vivre en sécurité et participer activement à la vie économique, sociale, culturelle et politique de leur société. Et ils se sont dit déterminés à faire mieux reconnaître la dignité des personnes âgées et à éliminer toutes les formes de négligence, de mauvais traitements et de violence.

Malgré ces engagements, dans bien des parties du monde, les droits des personnes âgées sont foulés aux pieds chaque jour. Les personnes âgées sont souvent victimes de discrimination au travail. Socialement, elles souffrent parfois d'un manque de reconnaissance et de respect. Et il ne leur est pas toujours donné la possibilité d'être associées et de participer pleinement à la vie sociale, économique, culturelle et politique. Plus grave encore, dans de nombreux pays, les cas de négligence, de mauvais traitements et de violence à l'égard de personnes âgées ne sont pas rares ou isolés, loin s'en faut.

La reconnaissance du rôle crucial que les personnes âgées jouent dans la société est un des piliers du Plan d'action de Madrid. Le premier bilan de la mise en œuvre du Plan, qui a eu lieu cette année, a clairement montré qu'il reste beaucoup à faire, au niveau des pays, pour aider les personnes âgées et leur assurer un revenu sûr, des services de protection sociale, des soins de santé de qualité et une prise en charge à long terme. Pour que cela soit possible, les politiques nationales axées sur le vieillissement doivent être considérablement améliorées et les préoccupations des personnes âgées doivent être systématiquement prises en compte dans les orientations générales des pays.

Cette Journée internationale est l'occasion de susciter un débat sur la promotion des droits des personnes âgées et de renforcer les partenariats créés pour assurer leur participation pleine et entière à la vie de la société. Nous devons redoubler d'efforts pour que les droits des personnes âgées soient respectés et que le rêve d'une société pour tous les âges devienne réalité.